



# GUIDE DU COMPOSTAGE

**POUR REDUIRE  
LES DÉCHETS,  
ON COMPTE SUR VOUS...**

**POUR VOUS  
ACCOMPAGNER,  
COMPTEZ SUR NOUS!**

**CARENE** Saint-Nazaire  
agglomération



[aggllo-carene.fr](http://aggllo-carene.fr)

# SOMMAIRE

## QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

- ▶ Qu'est-ce que les biodéchets ?
- ▶ Comment ça marche ?
- ▶ Pourquoi composter ?

P. 3

## COMMENT COMPOSTER SUR LE TERRITOIRE DE LA CARENE ?

- ▶ Les composteurs individuels
- ▶ Les composteurs collectifs en pied d'immeuble
- ▶ Les composteurs partagés de quartier

P. 5

## LES GESTES CLÉS POUR DEVENIR UN PRO DU COMPOSTAGE !

P. 9

## QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Composter ses biodéchets permet de réduire sa production de déchets, de les utiliser comme une ressource et ainsi de fertiliser nos sols de manière naturelle et sans pesticide.

### Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les **biodéchets** sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables (tonte de pelouse, feuilles mortes, etc.). Ils peuvent être évités grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou valorisés par la pratique du compostage.

### Comment ça marche ?

Le compostage est un **processus naturel** de dégradation des matières organiques qui conduit en quelques mois à un produit comparable à du terreau appelé **compost** (comme l'humus en forêt). C'est grâce à l'action des champignons et des bactéries dans un premier temps, puis des vers et des insectes ensuite que nos biodéchets se dégradent sous l'effet de la montée en température produite à l'intérieur du composteur.



## Pourquoi composter ?

Le compostage est le **1<sup>er</sup> geste de la réduction des déchets**.

Il permet de :

- ▶ réduire d'1/3 sa production d'ordures ménagères ;
- ▶ limiter la quantité de déchets humides incinérés ;
- ▶ faire un jardin écologique sans engrais ni pesticide ;
- ▶ fertiliser nos sols en utilisant un amendement naturel et gratuit.

**Composter,  
c'est - 30 %  
de déchets dans  
nos poubelles !**

### QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

- ▶ Les épluchures de fruits et de légumes, les coquilles d'œufs écrasées, le marc de café et filtres en papier, les sachets de thé, les restes de repas, les feuilles mortes, la tonte de gazon, la paille, le foin, l'essuie-tout, serviettes en papier.
- ▶ Tous ces déchets peuvent être déposés dans votre composteur, un peu de tout en quantité raisonnable pour garder le bon équilibre.

#### ▶ À éviter

- les restes de viande, poisson, crustacés, afin d'éviter les odeurs et d'attirer les petits rongeurs au fond du jardin !
- les déchets de jardin traités chimiquement, les végétaux trop gros (au-delà de 3 cm), les plantes malades, certains végétaux comme les résineux, les coupes de thuyas et les feuilles vernissées.



# COMMENT COMPOSTER

## SUR LE TERRITOIRE DE LA CARENE ?

La CARENE vous offre **3 possibilités**

- 1.** Les composteurs individuels
- 2.** Les composteurs collectifs en pied d'immeuble
- 3.** Les composteurs partagés de quartier



## 1. LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis 2006, la CARENE propose l'acquisition de composteurs individuels pour les habitant-es du territoire contre une participation financière.

**Plus de 12 000 composteurs** individuels ont été distribués depuis le lancement de l'opération. Un chiffre croissant ces dernières années.

Le kit de compostage se compose d'un bac en plastique à monter soi-même, d'un bioseau pour les déchets de cuisine et d'un guide du compostage.

Modèles et prix

<b>400 litres</b>	<b>600 litres</b>
	
<b>19 €</b>	<b>26 €</b>

### ■ COMMENT SE PROCURER UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL ?

- ▶ Au siège de l'Agglomération
  - Contactez la Direction Gestion et valorisation des déchets de la CARENE au 02 51 76 13 22 pour vous inscrire à une permanence le mercredi après-midi entre 14h et 17h 30.
  - Venez récupérer votre kit de compostage lors de cette permanence au siège de la CARENE situé au **4 avenue du commandant L'Herminier à Saint-Nazaire.**
- ▶ Lors d'une distribution dans les communes
  - La CARENE propose des distributions dans les communes du territoire au printemps et à l'automne.
  - Retrouvez les dates de distribution sur le site internet de la CARENE, dans la rubrique déchets.
  - Se munir d'un justificatif de domicile et se rendre sur le lieu du retrait.

Dans les deux cas, réglez le montant de votre composteur le mois suivant, à réception de la facture à votre domicile.

## 2. LES COMPOSTEURS COLLECTIFS EN PIED D'IMMEUBLE

Vous habitez en immeuble et souhaitez composter vos biodéchets ? La CARENE vous accompagne dans la mise en place de composteurs collectifs en pied d'immeuble sur des **espaces privés**.

La participation des habitant-es est ici indispensable. L'association Compostri, mandatée par la CARENE, les accompagne dans leur projet d'implantation, les forme et en assure avec eux-elles le démarrage. La gestion du site se fait ensuite en autonomie entre participant-es et avec un-e ou deux référent-es nommé-es dès le départ.



### ■ QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR INSTALLER UN NOUVEAU COMPOSTEUR COLLECTIF EN PIED D'IMMEUBLE ?

- ▶ Habiter un collectif de 10 foyers minimum avec à minima 5 foyers motivés pour y participer.
- ▶ Déterminer un lieu pour le positionnement des composteurs.
- ▶ Désigner un-e ou deux référent-es de site.
- ▶ Avoir l'accord écrit de la copropriété, du syndic ou du bailleur.
- ▶ Trouver un débouché pour l'utilisation du compost (espaces verts, plantations, potager, etc.).

#### CONTACT

*Si vous avez réuni toutes les conditions pour la mise en place d'un nouveau site, merci d'adresser votre demande à :*

**Compostri : [charles.guilgars@compostri.fr](mailto:charles.guilgars@compostri.fr)**



### 3. LES COMPOSTEURS PARTAGÉS DE QUARTIER

Vous habitez en immeuble ou en maison, sans autre possibilité de composter ? Vous souhaitez lancer une dynamique de quartier et créer du lien avec vos voisin-es ? La CARENE vous accompagne également dans la mise en place de composteurs partagés de quartier sur le **domaine public**.

Cette mise en place implique la participation et la coordination d'un petit noyau d'habitant-es motivé-es avec l'aide de l'association Compostri. Mandatée par la CARENE, elle est chargée d'accompagner les habitant-es dans leur projet, de les former et d'en assurer le suivi au démarrage.

Cet accompagnement vise l'autonomie de chaque site. C'est pourquoi, il est indispensable d'avoir un-e ou deux référent-es pour la bonne gestion du site par la suite.



#### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR INSTALLER UN NOUVEAU COMPOSTEUR PARTAGÉ DE QUARTIER ?

- ▶ Réunir au minimum 5 foyers pour y participer.
- ▶ Avoir identifié un lieu et un espace suffisant pour sa mise en place.
- ▶ Désigner un-e ou deux référent-es de site.

#### CONTACT

*Si vous avez réuni toutes les conditions pour la mise en place d'un nouveau site, merci d'adresser votre demande à :*

**Direction Gestion et valorisation des déchets  
CARENE : 02 51 76 13 22**



**COMMENT  
OBTENIR  
UN COMPOST  
DE BONNE  
QUALITÉ ?**

# LES GESTES CLÉS POUR DEVENIR UN PRO DU COMPOSTAGE !

## ■ OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR ?

Le composteur doit être installé de préférence dans **une zone semi-ombragée** dans le jardin, à **l'abri du vent** et dans **un endroit facile d'accès par rapport à votre cuisine**. Il doit être installé sur une surface plane, **directement en contact avec le sol**.

## ■ UN PEU DE TOUT EN QUANTITÉ RAISONNABLE !

Pour obtenir un compost de bonne qualité, il faut veiller à maintenir un **bon équilibre** dans votre composteur. Nous y mettons principalement **des déchets de cuisine ou de jardin gorgés d'eau** (épluchures, marc de café, tonte de gazon), il va donc falloir y ajouter une bonne part de **déchets secs** (broyat, feuilles mortes, boîtes d'œufs coupés en petits morceaux, paille, foin) pour venir absorber cet excès d'humidité. **Environ un bon tiers de déchets secs pour 2/3 de déchets humides !**

## ■ NE SURTOUT PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR...

Les déchets à éviter absolument dans le composteur sont : **les restes de viande, de poisson et de crustacés !** Ces déchets vont vite pourrir et dégager de mauvaises odeurs. Cela aura aussi pour effet d'attirer les petits rongeurs, chiens ou chats errants autour de votre composteur !

## ■ LES BONS GESTES DU COMPOST : MÉLANGER, AÉRER, ÉQUILIBRER ET SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Pour garder le bon équilibre dans votre composteur, quelques gestes simples s'appliquent :

- ▶ **Mélangez** pour mettre les éléments en contact.
- ▶ **Aérez** pour ramener de l'oxygène dans votre bac à compost et accélérer le processus de dégradation.
- ▶ **Équilibrez** pour avoir un compost bien structuré et donc bien diversifier les apports (déchets de cuisine et déchets de jardin, déchets humides et déchets secs).
- ▶ **Surveillez** l'humidité pour éviter les mauvaises odeurs !

## ■ FAUT-IL AJOUTER DES VERS DANS MON COMPOSTEUR ?

**Pas besoin d'ajouter de vers dans votre composteur de jardin.**

Le bac à compost n'a pas de fond et est en contact direct avec le sol. Les vers de terre naturellement présents dans le sol seront attirés par les apports réguliers de déchets et viendront d'eux-mêmes les dégrader à l'intérieur du composteur.

## ■ DES AGRUMES DANS LE COMPOSTEUR, VONT-ILS FAIRE FUIR MES VERS ?

**Vous pouvez composter vos épluchures d'agrumes !** Oui, elles sont compostables à 100 %, ces fruits sont issus de la nature et leurs écorces peuvent donc par définition retourner à la terre. Alors bien sûr, les agrumes vont mettre plus de temps pour se dégrader mais on peut **accélérer leur décomposition en les coupant en petits morceaux**. Éviter simplement d'en mettre trop au lancement de votre composteur, vous pourrez les intégrer par la suite quand il fonctionnera normalement.

## ■ ÉVITER LES MAUVAISES ODEURS

Si de mauvaises odeurs se dégagent de votre composteur, c'est qu'il y a soit **un excès d'humidité et un manque d'oxygénation** (odeur d'œuf pourri) ou alors **un excès de matières azotées** (odeur d'ammoniaque).

Pour éviter ces odeurs, il vous faudra donc y **ajouter des déchets secs et brasser votre compost** pour ramener de l'oxygène à l'intérieur.

## ■ LES MOUCHERONS, J'EN AI MA CLAQUE !

Si des moucheron se développent à la surface de votre compost, rien de grave, c'est même normal ! Mais pour éviter ce petit désagrément à chaque fois que l'on ouvre le couvercle de son composteur, il existe une solution simple : **pensez à enfouir les déchets de cuisine restés en surface ou ajoutez une couche de feuilles mortes, sciure ou broyat** une fois que vous avez vidé votre bioseau.

## ■ MON COMPOST EST-IL MÛR ?

Il vous faudra attendre **entre 8 et 12 mois** pour obtenir un compost dit « mature ». Pour bien l'utiliser, vous pouvez **le tamiser** pour enlever les gros morceaux ou déchets qui ne seraient pas encore totalement décomposés. Ensuite, pour l'utilisation en pot ou en jardin, il vous faudra **le mélanger** (environ 1/3 de compost pour 2/3 de terre) pour éviter de brûler vos plantations. **Le compost est un amendement organique mais il n'en est pas moins puissant et très efficace !**





**POUR REDUIRE  
LES DÉCHETS,  
ON COMPTE SUR VOUS...**

**POUR VOUS  
ACCOMPAGNER,  
COMPTEZ SUR NOUS !**

UNE QUESTION ?  
MA COLLECTE EN UN CLIC !  
[agglo-carene.fr](http://agglo-carene.fr)  
02 51 76 13 22



[agglo-carene.fr](http://agglo-carene.fr)

www.saintnazaire.fr - Crédits photos : Agglomération de Saint-Nazaire - 2021 - Imprimé sur papier recyclé